



Compte rendu du CSAL n°1 du 11 janvier 2023

CTL n°1 à 9 h 30

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV du CTL n° 5 du 05 octobre 2023 (pour avis) ;
- Adoption du règlement intérieur (RI) du CSAL de la DDFIP de la Sarthe (pour avis) ;
- Présentation du calendrier des instances du 1^{er} semestre 2024 (pour information)
- Question diverses .

-
- Approbation du PV du CTL n° 5 du 05 octobre 2023 (pour avis) ; Accord unanime
 - Adoption du règlement intérieur (RI) du CSAL de la DDFIP de la Sarthe (pour avis)

Ce RI n'est que la déclinaison locale du RI présenté par la DG aux organisations syndicales nationales. Bref un respect du formalisme qui aboutit à moins de droits et confirme le manque de dialogue social.

Nos représentants FO DGFIP 72 ont voté « CONTRE » ce RI.

Concernant la délibération relative aux observations communiquées par Solidaires d'une part et par l'intersyndicale CSAL-FS autre part, nos représentants ont voté « POUR » ce rattachement au RI.

Pour information, ces remarques n'influent pas sur le déroulé du RI mais prouve une fois encore que la voix des agents est mise à l'annexe.

- Présentation du calendrier des instances du 1^{er} semestre 2024 (pour information)

Calendrier prévisionnel des CSAL - 1^{er} semestre 2024

Instances	Dates prévisionnelles	Heure	Ordre du jour prévisionnel
CSAL N°1	Jeudi 11 janvier	9h30	<ul style="list-style-type: none">• Règlement intérieur du CSAL (pour avis)• Présentation du calendrier des instances du 1^{er} semestre 2024 (pour information)
CSAL N°2	Jeudi 11 janvier	14h30	<ul style="list-style-type: none">• Déclinaison départementale du volet emplois du PLF 2024 (pour avis)
CSAL N°3	Mardi 13 février	9h30	<ul style="list-style-type: none">• Bilan de la campagne déclarative et des avis 2023 (pour information)• Le budget de la DDFiP : bilan 2023 et prévisions 2024 (pour information)• Le plan de transition environnementale de la DDFiP 72 (pour information)
CSAL n°4	Mardi 2 avril	9h30	<ul style="list-style-type: none">• La campagne déclarative IR 2024 (pour information)• La formation professionnelle : bilan 2023 et plan 2024 (pour information)• Les lignes directrices de gestion en matière de mobilité : déclinaison au niveau local (pour information)
CSAL N°5	Jeudi 6 juin	9h30	<ul style="list-style-type: none">• Bilan de la campagne des entretiens professionnels (pour information)• Le plan de continuité d'activité de la DDFiP de la Sarthe (pour information)

- Questions diverses :

A ce jour, la DDFIP nous annonce qu'il n'y aura pas de déménagement de services cette année

Mamers : Etude portant sur les travaux de l'immeuble, rapprochement avec la mission locale.

THD (Trésorerie hospitalière départementale): réflexion en cours sur le déménagement au CDFP Le Mans.

La Flèche : les services de la sous-préfecture ,de l'éducation nationale et le CIO ont vocation à intégrer les locaux à disposition.

Le SDIF : Une cellule médiation est mandatée pour analyser les difficultés actuelles de ce service.

« Un parcours carrière » est prévu pour les cadres A. Nos représentants FO DGFIP 72 sont intervenus pour demander aussi des perspectives pour les cadres B et C

Observatoire interne : un énième sondage est à nouveau proposé aux agents de la Sarthe du 16-17/01/2024 au 10/02/2024.

Fin 11h 30

Compte rendu du CSAL n°2 du 11 janvier 2023

Début 14 h 30.

Lecture de la déclaration liminaire jointe

- Déclinaison départementale du volet emplois du PLF 2024 (pour avis)
- Questions diverses

-
- Déclinaison départementale du volet emplois du PLF 2024 (pour avis)

Le total des évolutions d'emplois après application de la méthode MAGERFIP est de - 7 emplois.

ÉVOLUTION DÉPARTEMENTALE DES EMPLOIS	
Reprise d'emplois fléchée et mesures de périmètre - GPEEC géomètres	-1
Contribution proportionnelle	-7,2
Correctif charges et enjeux	+3,4
Correctif environnemental	-1
Correctif opérationnel	-1
Total de l'évolution des emplois PLF 2024	-7

Ramené au nombre d'emplois de la DDFIP de la Sarthe, le nombre de suppressions à décliner représente 1,15 % des emplois.

Ce système complexe de calcul utilisé n'explique pas pourquoi notre petit département est le plus important contributeur de suppression d'emplois. Of Course !

Les services impactés :

Catégorie	IP	Idiv HC	Idiv CN	B	B géo	C-AST	Total
A décliner	+1	-1		-2	-1	-4	-7

Services	IP	Idiv HC	Idiv CN	B	B géo	C	Total
Direction	+1	-1					0
Equipe de Renfort (EDR)						-1	-1
SIP Mamers				-1			-1
SIP La Flèche						-1	-1
SIE Le Mans						-1	-1
SIE Mamers						-1	-1
SDIF (emploi fléché)					-1		-1
SPF Le Mans				-1			-1
Total	+1	-1		-2	-1	-4	-7

Il est rappelé que les suppressions prennent effet au 1^{er} septembre 2024.

Nos représentants FO DGFIP72 ont voté « CONTRE » ce volet et ne se présenteront pas à une seconde convocation.

La section locale reste à votre disposition pour votre information concernant :

L'historique des suppressions

Les données de charges des services de la gestion fiscale

Les données de charges des services du secteur public local

Le TAGERFIP au 01/09/2023

Représentants FO DGFIP Sarthe : Jean-Yves PERDRIAU - Anne PUJOL

Déclaration liminaire

CSAL n°2 du 11 janvier 2024

Monsieur le Président,

Comme chaque année en cette période, c'est la dure réalité qui prend le pas sur les vœux .

Les artifices de présentation des vœux du Directeur Général ne trompent personne et occultent la poursuite des suppressions d'emplois, le niveau persistant de vacance d'emploi, négligent le fait que les emplois transférés de l'extérieur ne sont que très partiellement pourvus, que les relocalisations ne sont que des emplois déplacés et passent sous silence l'ampleur des redéploiements envisagés dans le cadre du plan de lutte contre la fraude.

Sur l'ensemble du territoire, le niveau de recrutement reste élevé puisque que celui des départs l'est aussi et qu'une nouvelle vague de recrutement de contractuels est d'ores et déjà confirmée . L'ENFIP profite logiquement du maintien du niveau de recrutements.

Sur le plan local, c'est encore - 7 emplois proposés par le PLF 2024 et avec quelles perspectives ?

La seule certitude est que la poursuite des suppressions d'emplois est loin de renforcer la DGFIP ou même plus modestement de régler la question des emplois vacants. Malgré l'aveu timide que constitue la modération des suppressions d'emplois, le PLF 2024 confirme l'affaiblissement continue de la DGFIP et n'augure d'aucune inflexion sur les conditions de travail des personnels.

Sur la forme, notre présence au sein de cette instance aujourd'hui ne vaut que pour le respect de notre engagement à la défense des agents qui nous font confiance.

Sur le fond, la section locale FODGFIP 72 ne peut que s'opposer à la poursuite dogmatique et aveugle des suppressions d'emplois qui prive les services des moyens nécessaires à l'exercice quotidien des missions et à l'amélioration des conditions de travail des personnels car au final :

Les agents sont-ils mieux rémunérés ? La réponse est non !

Les agents ont-ils de meilleures conditions de vie au travail ? La réponse est non !

Les agents peuvent-ils voir leur carrière évoluer ? La réponse est non !

Les agents ont-ils eu droit à la reconnaissance de leurs mérites ? La réponse est non !

Les traitements sont gelés depuis plus de 10 ans, les agents poussés à la mutation au fil de la fermeture des structures, les possibilités d'avancement et de promotion sont en panne, le travail a perdu tout sens. La polyvalence qui donnait de l'intérêt à l'exercice des missions est finie voire stigmatisée, et les agents sont réduits à faire du travail de masse, travail dont ils ne voient jamais le bout car le manque d'effectifs handicape l'exercice des missions.